

CMQ-68729-001

Séance du 27 avril 2022

RÉSOLUTION
2022-028

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT DE TRAVAIL DU
PRÉSIDENT D'ÉLECTION – ÉLECTIONS PARTIELLES DU 12 JUIN 2022**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Piedmont ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 24 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 24 mars 2022, le Président de la Commission municipale a désigné madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, et en son absence monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Piedmont et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 346 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), monsieur Gilles Chamberland a été désigné président d'élection en vue de l'élection partielle du 12 juin 2022 afin de pourvoir les postes vacants de maire et des conseillers 1, 2 et 4 de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'embauche contractuelle de monsieur Gilles Chamberland au poste de président d'élection pour les élections partielles du 12 juin 2022, au tarif horaire de soixante dollars (60 \$), prenant effet le 7 avril 2022 pour se terminer une fois la procédure PRÉ-11 terminée, soit à la fermeture du bureau du Président d'élection.

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim et le maire suppléant à signer le contrat de travail de monsieur Gilles Chamberland.

Sylvie Piérard
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président